

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## EXERCICE 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

# Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte et transfert .....	5
1.7.	Ouvrages sur le réseau .....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	11
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	11
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
1.10.	Faits marquants de l'année 2019.....	12
1.10.1.	Sur la station d'épuration Des Îles à Niévroz .....	12
1.10.2.	Sur la station d'épuration à Pizay.....	12
1.10.3.	Sur la station d'épuration Les Marais à Ste Croix.....	12
1.10.4.	Sur la station d'épuration Le Bois Mayet à Cordieux .....	12
1.10.5.	Sur la station d'épuration à Bressolles le bourg.....	13
1.10.6.	Sur les postes de relèvement :.....	13
1.10.7.	Sur le bassin d'orage de Dagneux :.....	13
1.10.8.	Sur le bassin d'orage de Niévroz : .....	13
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	14
2.1.	Modalités de tarification.....	14
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
2.3.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	19
4.	Financement des investissements .....	21
4.1.	Montants financiers .....	21
4.2.	Etat de la dette du service.....	21
4.3.	Amortissements.....	21
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Oui	Non
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BALAN, BELIGNEUX, BRESSOLLES, DAGNEUX, LA BOISSE, MONTLUEL, NIEVROZ, PIZAY, SAINTE-CROIX

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

La compétence collecte a été transférée à la 3CM le 4 avril 2016. Auparavant celle-ci relevait des communes. Les zonages d'assainissement ont été réalisés par les communes antérieurement au transfert de la compétence.

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2013
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 14/04/2016.  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2.Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Le service est budgétairement composé de six personnes. Un ingénieur territorial assure la gestion du service assainissement, eau potable et environnement. Un technicien assure l'exploitation des ouvrages (STEP, BO) et des réseaux. Cinq agents techniques assurent la gestion des 7 stations d'épuration et des réseaux.

L'équipe bénéficie de prestations d'assistance relatives notamment à l'autocontrôle des stations d'épuration, l'assistance électromécanique, l'entretien et surveillance des postes de relèvements et des bassins d'orage.

Seule la commune de Niévroz est en délégation de service public (affermage) jusque fin 2021.

## 1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 24 200 habitants au 31/12/2019 (24 170 au 31/12/2018).

## 1.4.Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 9 680 abonnés au 31/12/2019.

## 1.5.Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



En 2015, la Communauté de Communes a réalisé un recensement des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du système assainissement. Un chargé de mission a travaillé à temps plein pendant 9 mois pour réaliser :

- l'inventaire des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques,
- la visite de l'ensemble de ces établissements afin de définir la nature des rejets et le lieu de rejet, avec consignation de ces éléments dans un questionnaire signé par le représentant de l'entreprise,
- l'établissement des constats de non rejet et des arrêtés d'autorisation de rejet,
- le suivi des prélèvements et analyses effectués sur les rejets des entreprises susceptibles de rejeter des effluents dont les caractéristiques physico-chimiques dépassaient celles autorisées par le règlement d'assainissement.

Un suivi et une mise à jour sont effectués depuis ce travail initial.

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 20 au 31/12/2019.

## 1.6. Linéaire de réseaux de collecte et transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 39.8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 97 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 137 km (138 km au 31/12/2018).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage	Niévroz	1100 m <sup>3</sup>

## 1.7. Ouvrages sur le réseau

1. **Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m<sup>3</sup> situé sur la commune de Dagneux**, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
2. **Un bassin d'orage d'une capacité de 1100 m<sup>3</sup> situé sur la commune de Niévroz**, mis en service en août 2019, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
3. **18 postes de relèvement des eaux usées :**

<b>Balan – 2 PR</b>	Poste des Mouilles
	Poste APRR (RD 1084)
<b>Béligneux – 4 PR</b>	Poste de Cruisseau
	Poste du Cimetière de Chânes
	Poste Bas de Chânes
	Poste du Pont de Chânes
<b>La Boisse – 4 PR</b>	Poste de Pré Molliet
	Poste de Pré Tendron
	Poste de la ZAC des Viaducs
	Poste de Pré Seigneur (supprimé en août 2019)
<b>Montluel – 3 PR</b>	Poste des Bruyères à Cordieux
	Poste de la mairie à Cordieux
	Poste de la promenade des Tilleuls à Montluel
<b>Niévroz – 2 PR</b>	Poste de la Croix de Mission
	Poste du Silo
	Poste des Mésanges
<b>Sainte- Croix – 1 PR</b>	Poste du Village
<b>Pizay – 1 PR</b>	Poste du stade

## 1.8.Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : MONTLUEL Cordieux**  
Code Sandre de la station : 060901262002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/12/1997								
Commune d'implantation			Montluel								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			283								
Nombre d'abonnés raccordés			182								
Nombre d'habitants raccordés			523								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			60								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Sereine					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		/		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGI		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/09/2019	Oui	15	96	89	89	19	94	48	56	8	11

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**La nouvelle station d'épuration a été mise en eau le 2 décembre 2019.**

**STEU N°2 : SAINTE CROIX**  
Code Sandre de la station : 060901342001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				22/05/2019							
Commune d'implantation				Sainte Croix							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				900							
Nombre d'abonnés raccordés				145							
Nombre d'habitants raccordés				348							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				171.7							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/06/2018 ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/07/2019	oui	3	98	41	93	5	96	2.2	97	3.91	52

**STEU N°3 : PIZAY**  
Code Sandre de la station : 060901297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			28/02/2003								
Commune d'implantation			Pizay								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			200								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/02/2003 ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Cottey						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES		/			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-		
NTK		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-		
pH		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-		
Pt		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/07/2019	oui	3	98	31	95	8	88	37.7	51	10.2	-
01/10/2019	oui	7	93	44	87	11	94	28.2	21	3.44	14

## STEU N°4 : MONTLUEL NIEVROZ

Code Sandre de la station : 060901262001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée		
Date de mise en service		18/05/2016		
Commune d'implantation		Niévroz		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		30000		
Nombre d'abonnés raccordés		8332		
Nombre d'habitants raccordés		22600		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		9020		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 13/12/2012 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur	Canal de Miribel	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Charges rejetées par l'ouvrage				

	Débit journalier de référence (m <sup>3</sup> /j)	5 258,0	DBO <sub>5</sub>		DCO		MeS	
			Rendement (%)	Concentration n sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration n sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration n sortie (mg/l)
Ensemble des mesures	(1)		52		52		52	
	Nombre de mesures réalisées	648	52		52		52	
Conditions normales d'exploitation (*)	réalisées		93,8%	3,2	92,0%	22,7	94,4%	4,0
	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		44		44		44	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,2%	3,2	95,6%	23,6	97,0%	4,0
	Valeur réhibitoire (1)			50		250		85
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		80%	25	75%	125	90%	35
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle								
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		OUI						

**STEU N°5 : BRESSOLLES**  
Code Sandre de la station : 060901062001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien									
Date de mise en service			01/01/1992									
Commune d'implantation			Bressolles									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			733									
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			120									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES			/		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL			-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK			-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH			-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt			-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
			DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/06/2019		oui	18	93	115	82	30	79	49.3	48	4.92	13

Les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance.

## 1.9.Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	2,16	1.12
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,75	1.62
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.2	3.93
BRESSOLLES Bourg (Code Sandre : 060901062001)	2.24	2.9
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	293,5	320.21
<b>Total des boues produites</b>	<b>303.85</b>	<b>329.78</b>

### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	2,16	1.12
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,75	1.62
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.2	3.93
BRESSOLLES Bourg (Code Sandre : 060901062001)	2.24	2.9
MONTLUEL Le Casard (Code Sandre : 060901262003)	0	23.4
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	293,5	323.3
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>303.85</b>	<b>356.3</b>

## 1.10. Faits marquants de l'année 2019

### 1.10.1. Sur la station de Niévroz

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	9/01/2019	09/01/2019	1	non	Réglage de la sonde de by-pass en raison d'un intervalle >10% lié à déformation canal Venturi	-	Reprise des canaux Venturi (cf. travaux avril décrits ci-dessous)
2	15/01/2019	15/01/2019	1	oui	Panne de la supervision suite à une contamination par un virus informatique	-	Amélioration de la protection informatique
3	29/01/2019	29/01/2019	1	oui	Modification du planning d'autosurveillance pour intégrer le suivi RSDE	-	-
4	02/02/2019	03/02/2019	2	Oui	Dysfonctionnement du poste de relevage en entrée de STEP suite à défaut d'automatisme	Déversement au point A2, intervention en astreinte pour remettre en fonctionnement manuel le poste de relevage	Correction de l'automatisme
5	25/02/2019	25/02/2019	1	oui	Dysfonctionnement du préleveur automatique lors bilan 24h	-	Débouchage et nettoyage du tuyau d'aspiration et essais de prélèvement manuel. Reprogrammation du bilan 24h au 10/03
6	16/04/2019	17/04/2019	2	oui	Opération de maintenance : reprise des canaux Venturi de sortie suite à une déformation et à problème d'étanchéité	Déversement au point A2 avant pré-traitement des effluents, suivi du milieu naturel récepteur  Aucun impact sur le milieu récepteur et les usages à l'aval décelé	-
7	12/07/2019	12/07/2019	1	oui	Défaut du préleveur de sortie lors bilan 24h	-	Correction du problème rencontré et reprogrammation du bilan
8	21/07/2019	21/07/2019	1	oui	Disjonction du préleveur de sortie lors du bilan 24h suite orage	-	Correction du problème rencontré et reprogrammation du bilan

### 1.10.2. Sur la station de Pizay

RAS

### 1.10.3. Sur la station de Ste Croix

La nouvelle station d'épuration a été mise en service le 22 mai 2019. L'ancienne STEP a été déconstruite en juin.

### 1.10.4. Sur la station de Cordieux

L'ancienne station d'épuration a été mise hors service le 2 décembre 2019 lors du basculement sur la nouvelle station d'épuration construite à côté de l'ancienne.

#### 1.10.5. Sur la station de Bressolles le bourg

Une obstruction du réseau en amont direct de l'arrivée à la STEP a été observée par l'accumulation de lingettes et de graisses.

#### 1.10.6. Sur les postes de relèvement :

Le branchement électrique du PR Mairie a été individualisé.

Le PR Pré Seigneurs à La Boisse a été supprimé en août 2019.

Sur le PR des Tilleuls à Montluel, les pompes ont été renouvelées, ainsi que l'armoire électrique. Son branchement électrique a été individualisé.

#### 1.10.7. Sur le bassin d'orage de Dagneux :

RAS

#### 1.10.8. Sur le bassin d'orage de Niévroz :

Mise en service du bassin en août 2019.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Le tableau suivant présente les modalités de tarification de l'assainissement sur les communes de la 3CM au 01/01/2019 et au 01/01/2020. Pour rappel, la 3CM est en phase d'homogénéisation progressive des tarifs d'assainissement sur ses communes suite au transfert de la compétence assainissement collectif eu 04/04/2016.

Commune	Au 01/01/2019					Au 01/01/2020				
	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m <sup>3</sup>	TVA en %	Modernisation des réseaux en € HT/m <sup>3</sup>	PFAC en €	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m <sup>3</sup>	TVA en %	Modernisation des réseaux en € HT/m <sup>3</sup>	PFAC en €
Balan	20	1.68	10	0.155	1400	26.67	1.78	10	0.155	1400
Béligneux	40	1.28	10	0.155	1400	40	1.38	10	0.155	1400
Bressolles	20	1.68	10	0.155	1400	26.67	1.78	10	0.155	1400
Dagneux	13	1.19	10	0.155	1400	21	1.33	10	0.155	1400
La Boisse	15	1.51	10	0.155	1400	23	1.54	10	0.155	1400
Montluel	8.08	1.82	10	0.155	1400	15.12	1.80	10	0.155	1400
Niévroz	24.98+17.4*	1.0981+0.2568*	10	0.155	1400	23.15+17.5*	1.22+0.2585*	10	0.155	1400
Pizay	20	1.68	10	0.155	1400	26.67	1.78	10	0.155	1400
Sainte Croix	20	1.68	10	0.155	1400	26.67	1.78	10	0.155	1400

\*part délégataire

Les frais de branchement sont facturés au coût réel directement à l'abonné par l'entreprise réalisant les travaux.

L'augmentation des coûts de la part fixe et de la part variable est liée à la mise à niveau progressive des tarifs sur l'ensemble du territoire de la 3CM suite au transfert de l'assainissement collectif en vue de financer le programme de travaux défini lors du schéma directeur assainissement établi à fin 2015.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/04/2019 effective à compter du 16/04/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 05/04/2019 effective à compter du 16/04/2019 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> y compris redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et TVA, pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>
BALAN	2.20	2.37
BELIGNEUX	1.945	2.05
BRESSOLLES	2.20	2.37
DAGNEUX	1.598	1.83
LA BOISSE	1.969	2.07
MONTLUEL	2.2465	2.23
NIEVROZ	1.86	1.97
PIZAY	2.20	2.37
SAINTE-CROIX	2.20	2.37

La facturation est effectuée par la 3CM via une prestation de service à Suez Eau France, sauf sur les communes de Pizay et Bressolles, où la facturation est effectuée par les communes elles-mêmes via conventions.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle sauf sur les communes de Pizay et Bressolles et le territoire du SIE de la Sereine (Montluel, Sainte Croix) où la fréquence est annuelle.

## 2.3. Recettes



Recettes de fonctionnement principales :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Primes d'épuration de l'Agence de l'Eau</b>	85 828 €	30 905 €	102 291 €	95 161 €	55 456 €
<b>Aide à la gestion durable du service assainissement</b>	10 000 €	11 000 €	-	-	11 725 €
<b>PFAC</b>			138 600 €	93 800 €	82 600 €
<b>Participation des communes raccordées</b>	1 242 987 €	-	-	-	-
<b>Redevance assainissement collectif</b>		1 121 227 €	1 482 630 €	2 098 248 €	2 129 057 €

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99.79% des 9 700 abonnés potentiels.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	20%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>27</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2019 (27 pour 2018).

### 3.3.Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
SAINTE CROIX	11.1	100	100
PIZAY	14.75	0	0
MONTLUEL Cordieux	7.35	100	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	19.2	100	100
Montluel-Nievroz 2 (STEP des îles)	645	0	0

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 8.

Le réseau de collecte de la STEP des îles est jugé non conforme en raison de déversements en temps secs sur 2 déversoirs d'orage.

**Il faut préciser que seuls les réseaux se raccordant à la STEP des îles collectent une charge supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux réseaux collectant une charge inférieure à 2000 EH.**

### 3.4.Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
SAINTE CROIX	11.1	0	100
PIZAY	14.75	100	100
MONTLUEL Cordieux	7.35	0	0
BRESSOLLES Chef-Lieu	19.2	0	0
Montluel-Nievroz 2	645	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 96.

**Il faut préciser que seule la STEP des îles a une capacité supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux STEP d'une capacité inférieure à 2000 EH.**

Commentaire: les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance. Il n'y a donc pas d'avis de conformité ni de suivi de la qualité des effluents rejetés à ce jour.

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
SAINTE CROIX	11.1	0	100
PIZAY	14.75	100	100
MONTLUEL Cordieux	7.35	0	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	19.2	0	0
Montluel-Nievroz 2	645	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 96.

**Il faut préciser que seule la STEP des îles a une capacité supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux STEP d'une capacité inférieure à 2000 EH.**

Commentaire: les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance. Il n'y a donc pas d'avis de conformité ni de suivi de la qualité des effluents rejetés à ce jour.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	Filières mises en oeuvre	Conformité	t MS évacuées
Sainte Croix	Valorisation agricole	conforme	1.62
Pizay	Valorisation agricole	conforme	3.93
Bressolles Chef-Lieu	Valorisation agricole	conforme	2.9
Montluel Cordieux	Valorisation agricole	conforme	1.12
Montluel – Nievroz – STEP des îles	Compostage "produit"	conforme	323.3
Montluel – Le Casard	Valorisation agricole	conforme	23.4

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 486 604 €	1 203 775 €
Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire	14 337 €	20 452 €
Montants des subventions en €	542 083 €	1 124 540 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	8 512 290 €	7 918 800 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	604 254 €
	en intérêts	156 528 €

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 514 452 € (travaux et équipements) et de 202 552 € (subventions).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Etude diagnostique des réseaux d'assainissement sur le territoire de la 3CM	2 900 000 €
Maitrise d'œuvre pour le raccordement des effluents de Bressolles sur la STEP des îles à Niévroz et suppression des STEP de Bressolles (Bonnet et Bourg)	3 800 000 €

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés pour année 2019</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Construction STEP Sainte Croix et Cordieux	966 000 €
Raccordement de Bressolles à la STEP des îles	457 000 €
Travaux sous le futur rond-point Faubourg de Lyon à Montluel	174 000 €
Renouvellement du réseau d'eaux usées rue de Genève à Dagneux	200 000 €
Travaux divers	309 000 €

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeurs 2017	Valeurs 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24170	24 200
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	20	20
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	303.9	356.3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	Moy. 1.99	Moy. 2.16
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.40	99.79
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	8%	6%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	96%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	96%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0